

PRESTATION INTERMINISTERIELLE

DEMANDE D'ALLOCATION SPECIALE POUR JEUNE
ADULTE (à la charge de l'agent) ATTEINT D'UNE
MALADIE CHRONIQUE OU D'UNE INFIRMITE ET
POURSUIVANT DES ETUDES OU UN APPRENTISSAGE
AU DELA DE 20 ANS ET JUSQU'A 27 ANS

A compléter à chaque rentrée scolaire

☎ 03.83.86.22.17 dépts 54 – 57

Courriel : ce.action-sociale@ac-nancy-metz.fr

☎ 03.83.86.22.47 dépts 55 - 88

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

N° de Sécurité Sociale :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NOM - Prénom :

Nom de naissance :

Date et lieu de naissance :

Adresse complète :

Tel : courriel

Fonction/grade : ☐ PUBLIC ☐ PRIVE

Lieu et adresse d'exercice :

Tél. pro. : courriel pro. :

si retraité.e, grade et dernier lieu d'exercice :

☐ Titulaire/Stagiaire ☐ Contractuel(le) ☐ AESH (contrat rectorat ou DSDEN) ☐ Retraité(e) ☐ agent jeunesse et sport

Situation de famille : Célibataire – vie maritale – pacsé(e) – marié(e) – séparé(e) – divorcé(e) – veuf(ve)

Indiquer la date pour tout changement de situation :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CONJOINT

NOM - Prénom

Né(e) le :

Profession, nom et adresse de l'employeur

Perçoit-il une allocation spéciale pour jeune adulte handicapé, si oui préciser le montant :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VOTRE FILS / FILLE

NOM - Prénom

Né(e) le

Scolarité poursuivie pendant l'année scolaire

Établissement

Date de début des cours

Je certifie sur l'honneur que les renseignements portés ci-dessus sont exacts, que je ne bénéficie pas de l'allocation aux adultes handicapés. Je m'engage à signaler immédiatement tout fait nouveau modifiant la présente demande

Fait à

le

Signature du demandeur :

MODALITES DE PERCEPTION ET PIECES A JOINDRE

FEUILLET A CONSERVER PAR LE DEMANDEUR

Pour information : la prestation interministérielle est rétroactive pendant un an, de date à date (date de réception du dossier)

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACTION SOCIALE :

- ▶ les agents stagiaires ou titulaires, en activité, rémunérés sur le budget de l'État ;
- ▶ les agents non titulaires rémunérés sur le budget de l'État (contractuels, enseignants du privé (étab. sous contrat)) sous réserve que leur contrat initial au moment de la demande soit conclu pour une durée égale ou supérieure à 10 mois ;
- ▶ les AESH «mission d'aide individuelle» recrutés et rémunérés par les services déconcentrés (rectorat ou DSDEN) sur le budget de l'état sous réserve que leur contrat initial au moment de la demande soit conclu pour une durée égale ou supérieure à 10 mois ;
Important : les AESH «mission d'aide mutualisée» recrutés et rémunérés par les EPLE ne sont pas éligibles à la PIM
- ▶ les Maîtres agréés à titre définitif exerçant dans un établissement privé sous contrat, en activité et rémunérés sur le budget de l'État ;
- ▶ les retraités de l'enseignement public domiciliés dans l'académie de Nancy-Metz ;
- ▶ les retraités de l'enseignement supérieur radiés des cadres avant l'intégration de leur établissement à l'Université de Lorraine et domiciliés dans l'académie de Nancy-Metz ;
(Intégration à l'UL : Nancy 1 : janvier 2009 / Université de Metz : janvier 2010 / INPL : janvier 2010 / Nancy 2 : janvier 2011 / ENSAM : janvier 2015 / ENIM : Janvier 2016)
- ▶ les ayants droit (veufs, veuves non remariés titulaires d'une pension de réversion, tuteur d'orphelins d'un agent de l'Éducation Nationale) ;
- ▶ les apprentis de la fonction publique État.

PIÈCES À JOINDRE À LA PRÉSENTE DEMANDE :

- ☐ un relevé d'identité bancaire du demandeur, mentionnant l'adresse actualisée et identique au salaire (lisible, non déchiré)
- ☐ une attestation de non-versement de l'Allocation aux Adultes Handicapés ou de la prestation compensatoire
- ☐ un certificat de scolarité indiquant la date de rentrée ou un contrat d'apprentissage
- ☐ un certificat médical établi par un **médecin agréé** par l'administration
- ☐ une copie de la carte d'invalidité
- ☐ copie du dernier bulletin de salaire ou du bulletin de pension du demandeur et du conjoint
- ☐ copie du livret de famille
- ☐ justificatif de domicile chez les parents
- ☐ pour les personnels apprentis : le contrat d'apprentissage

ACADEMIE DE NANCY-METZ – DPAE/3 – service action sociale – CO 30013 – 54035 NANCY CEDEX